

Harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail

Public concerné :

- ✓ Représentants du personnel,
- ✓ Membres du CSE,
- ✓ Salariés « intervenants en santé au travail ».

Pré-requis : Aucun.

Durée, tarif et modalités d'organisation :

1 journée de formation.

Présentiel en inter CSE :

- 420 € la journée / personne, support, café et repas du midi inclus,
- 12 participants maximum,
- Arcadès - 62223 Saint Laurent Blangy.

Sur site, dans vos locaux : nous contacter.

Inscription :

Les inscriptions doivent être réalisées 30 jours avant le début de la session via :

- notre bulletin d'inscription téléchargeable : <https://arcades-cse.fr/calendrier-des-formations/>,
- par téléphone au 03 21 24 20 00,
- par mail : formation@arcades-cse.fr.

Hors délai, merci de nous contacter.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Les personnes en situation de handicap, souhaitant participer à cette formation, sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités pour la suivre.

Formateur(s) : spécialiste en droit social.

Modalités d'évaluation :

Durant la formation des exercices et des mises en situation sont réalisés afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque stagiaire.

Un questionnaire d'évaluation est proposé en début et en fin de formation afin d'apprécier la satisfaction du stagiaire.

Un certificat de réalisation de la formation est remis au participant en fin de formation.

Un questionnaire d'évaluation est envoyé 6 mois après la fin de la formation pour apprécier son impact sur le stagiaire.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Le formateur disposera d'un tableau blanc et d'un ordinateur relié à un vidéo-projecteur ou à un écran pour ses exposés et Power-Point permettant la démonstration par l'exemple, la projection de vidéos et la réalisation de cas pratiques.

Documentation remise aux stagiaires :

Un kit stagiaire comprenant un stylo et un livret formation sont remis en début de la formation.

L'ensemble des documents présentés lors de la formation sera remis en fin de formation aux stagiaires sur clé-USB reprenant le contenu du power-point et une boîte à outils (modèles, exercices...).

Harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail

PROGRAMME DE FORMATION

Objectifs pédagogiques :

- Reconnaître les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- Exploiter les ressources du Comité Social et Économique (CSE)
- Connaître les techniques d'enquête

Focus sur un risque psychosocial : le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

1. Le contexte du harcèlement sexuel et du sexisme au travail

Présentation historique

Incidences du mouvement Metoo sur la prise de conscience collective

Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Les enjeux de la prévention

L'assimilation du délit à la drague lourde ou l'humour mal compris et l'existence d'un « terreau favorable » (modèle patriarcal, culture de certains métiers historiquement masculine...)

2. La distinction des notions et amalgames

Les définitions légales : harcèlement sexuel, agissements sexistes

Illustrations

Les notions voisines (avec) illustrations :

- ✓ *Agression sexuelle*
- ✓ *Harcèlement moral*

3. Les obligations de l'employeur

L'obligation générale de sécurité + obligations spécifiques

Les préjudices et réparations

4. Prévenir le risque de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes

L'information (légale) des salariés

La désignation du référent HS/AS

La mention dans le RI

L'évaluation du risque : indicateurs d'analyse

L'intégration dans le DUERP

L'élaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement

L'élaboration d'un plan d'action (exemple de programmation)

La sensibilisation des salariés à la détection des situations

Formations des membres du CSE et des encadrants

Négociation de branche et d'entreprise

Identification et rôle des acteurs de la prévention (rappel : CSE, SPST, Inspection, ...)

5. Réagir en cas de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes

L'alerte

Méthodologie de conduite d'entretien et d'enquête

Les recours :

- ✓ *La médiation*
- ✓ *Les recours judiciaires*